

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège Administratif :
Centre Norbert Ségard
Avenue Industrielle - B.P. 40044
59873
MARQUETTE LEZ LILLE CEDEX

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD OUEST »**

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, DEPLANQUE Jean-Michel, BEADES Miguel, DAUBRESSE Marc-Philippe, COUSIN Yvon, CAUDRON Christophe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, HOUSSIN Jacques, HENNO Olivier, MIELKE Eric, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, PROVO Bernard, GREGOIRE Francis, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, LECLERCQ Bernard.

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

LUCOT Lise, KYNDT Annie, COFFYN Bernard, ACHOURI Ali, CHASSEING Marie-Claude, LENIERE Anne, LECROARD Brigitte, BOUCAUT Daniel, CALAIS Philippe.

Membres titulaires absents, excusés :

PLATTEAU Thierry, DEPRICK Carole, VANGOETHEN Cédric, MUSMEAUX Roselyne, SAVARY Thérèse, VARINGOT Daniel, SOMAIN Véronique, JANSSENS Daniel, DUTRIAUX Thérèse, DELAPLACE Rudy, SOMON Nadine.

Secrétaire de séance : Mademoiselle COURION.

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 18 mars 2009

Nombre de membres en exercice : 39

Approbation du comité syndical du 18 février 2009, adopté à l'unanimité avec une reformulation relative à l'intervention de Daniel Janssens. « Daniel Janssens réaffirme

sa position se déclarant non favorable à un déficit engendré par des dépenses de fonctionnement » (page 7/7).

DEBAT SUR L'EMPLOI

Jacques HOUSSIN présente le bilan des assises et pose le débat du comité.

Dans cet atelier, 4 points essentiels ont été mis en exergue. Il a été proposé :

- d'accentuer l'information et la communication entrante et sortante de la Maison de l'Emploi, des services communaux et de la sécurité sociale avec deux rencontres annuelles avec l'ensemble des élus dans les antennes, par exemple, en captant les informations sur le terrain pour les diffuser aux Maisons de l'Emploi.
- de faire partager par la Maison de l'Emploi sa connaissance technique vers les élus.
- de maintenir la cohésion sociale des villes en poursuivant les actions d'accompagnement et des politiques d'insertion.
- de renforcer les moyens pour le public les plus en difficultés qui risque d'être moins soutenus.

Il rappelle que la maison de l'emploi organisera une rencontre pour la présentation de leur offre de service qui se tiendra le 13 mai prochain.

Martine GILLON présente les activités de la Mission Locale. L'objectif est de remettre les jeunes à l'emploi et d'aider les diplômés qui ont des difficultés à s'insérer après plusieurs mois de chômage suite à leur sortie du système éducatif. Elle fait part de la réunion sur l'emploi à laquelle elle a assisté en présence des ministres Laurent Wauquier et Martin Hirsch.

Christian LOISON, président de la Maison de l'Emploi regrette que la MDE ne soit pas associée à la réflexion sur la mise en place du pôle emploi. Plusieurs orientations peuvent être définies d'après lui dans les MDE, emploi, social... l'essentiel étant de continuer à travailler en synergie avec les partenaires. Il souhaite que le dispositif soit simplifié, pour une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité grâce aux antennes et relais de proximité.

Philippe MAZELIE fait état des deniers chiffres du chômage. En situation de crise, il constate que les moins diplômés souffrent plus. Il souligne également la forte diminution de l'emploi intérimaire sur le secteur.

Enfin, il fait part du 4eme forum pour l'emploi qui se tiendra à Marquette-lez-Lille et qui réunira plus de 120 exposants.

Eric MIELKE s'interroge sur le rôle de la maison de l'Emploi. Quels sont les objectifs poursuivis ? Il demande également quelques chiffres en termes de bilan et un descriptif du type d'aide apportée.

Philippe MAZELIE évoque les 85 personnes suivies par la MDE qui grâce à leur parrainage ont réussi à retrouver un emploi. Dans le cadre du cyberbase, il informe que plus de 600 personnes ont été reçues en 2008 et que 250 sont passés sur des mesures « Emploi ».

Pour ce qui est des relations avec les entreprises, il cite le cas de Médiapost qui a reçu une trentaine de personnes en entretien et en a recruté 11. Il rappelle que chez Tomate-Cerises, 75 % des recrutés habitent la métropole. Enfin, il souligne que 50 % des gens entrés dans le dispositif et qui en sont sortis le sont sur des emplois durables aujourd'hui.

Par rapport aux collectivités, il les invite à utiliser la clause d'insertion dans leurs marchés publics.

Marc-Philippe DAUBRESSE souligne le fait que les parcours à l'emploi sont compliqués et que la MDE répond à ce besoin de simplification. La fusion des ASSEDIC et de l'ANPE va en ce sens, même s'il constate qu'il faudra du temps pour des raisons culturelles.

Il rappelle que les MDE qui seront le plus aidées par l'Etat sont celles qui ont intégré les PLIE et Missions locales, et qui ont modifié, pour simplifier, leur statut juridique, ce qui est le cas de la MDE du territoire de la métropole Nord Ouest. Les MDE rappelle-t-il, ont vocation à entrer dans le processus de mise en oeuvre du Revenu Social d'Activité.

Il évoque la situation de crise dans laquelle se trouve le territoire, faisant état de la baisse du recrutement de 30 % dans le secteur intérimaire, du choc des licenciements liés à la baisse d'activité des équipementiers automobile et de la vente par correspondance.

Pour y faire face, L'Etat a mis en oeuvre un plan de relance dans lequel l'effort porté sur l'investissement devrait, selon lui, « donner un coup de fouet » à l'économie. Il souligne aussi l'accent qui doit être mis sur la formation exposant un projet de loi portant sur la formation en alternance qui doit prochainement être examiné à l'Assemblée nationale. D'après lui, l'attention sera à porter particulièrement sur les publics en reconversion, les jeunes et les publics en difficulté.

Olivier HENNO rappelle le « sens originel » des MDE. Il s'agissait de mettre en lien les emplois sans personne et les personnes sans emploi. Il s'agissait aussi de compenser la fusion ASSEDIC/ ANPE qui était longue à se mettre en place. Pour lui, la crise a considérablement modifié la situation. De fait, il faut être beaucoup plus sûr de la valeur ajoutée des MDE, déclare-t-il. Le chômage n'est plus seulement structurel mais aussi conjoncturel. « La question de la valeur ajoutée, se pose d'après lui, de

manière dramatique ». Quelle est la valeur ajoutée de l'argent public au service de l'emploi ? Quel rôle avoir dans la flexibilité de l'appareil de formation ?

Pour **Marc-Philippe DAUBRESSE**, là où il y a les MDE, la valeur ajoutée est globalement plus forte que là où il n'y en pas. Sur la formation, quelque soit le volontarisme des collectivités, des changements culturels doivent se produire.

Christian LOISON voit la valeur ajoutée des MDE par la crédibilité vis-à-vis des entreprises. La richesse étant créée en premier lieu par l'entreprise, si les organismes de l'emploi et de la formation ne sont pas connectés au monde économique, il ne peut y avoir de proposition adéquate de formation. Pour lui, c'est le rôle de la MDE que de travailler en lien avec le monde de l'entreprise.

Martine GILLON souligne qu'en matière de formation, elle travaille sur les besoins en lien avec le Conseil régional.

Marc-Philippe DAUBRESSE conclut le débat en soulignant la nécessité :

- de préparer la réunion avec Pôle Emploi,
- de simplifier les structures pour cadrer avec la « MDE idéale »
- d'envoyer un mémo avec toutes les données chiffrées aux membres du comité syndical
- de refaire un point sur l'emploi à l'automne compte tenu de la situation de crise et des nouvelles vagues de licenciement en préparation.

09 - 02 CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2009

Lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 18 février 2009, il a été proposé de maintenir au même montant que l'an dernier le montant des contributions fiscalisées pour les communes adhérant à la totalité des compétences selon des critères définis dans les statuts du SIVOM, soit 900 000 €.

Pour la commune de Deûlémont, le montant de la contribution est déterminé selon les mêmes critères sur la base des dépenses liées aux compétences auxquelles elle a choisi d'adhérer, et plus particulièrement au tourisme. Elle prend en compte la subvention attribuée à l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle, ainsi que les dépenses spécifiques telles que Deûle en Fête, une partie des indemnités et salaires affectés au tourisme, à l'animation et aux loisirs.

Conformément à l'article 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous est demandé une délibération rappelant la répartition des contributions fiscalisées par commune.

CONTRIBUTIONS FISCALISEES 2009 POPULATION INSEE

900 000,00

50 % au prorata population	:	450 000,00
25 % au prorata produit attendu	:	225 000,00
25 % au prorata des bases d'imposition prévisionnelles	:	225 000,00

Au prorata de la population

Lambersart	28 997
Marquette	10 027
Pérenchies	7 829
Saint André	10 931
Verlinghem	2 343
Wambrechies	9 942
Quesnoy sur Deûle	6960
Lompret	2404
Total	79 433

Lambersart	164 272,41
Marquette	56 804,48
Pérenchies	44 352,47
Saint André	61 925,77
Verlinghem	13 273,45
Wambrechies	56 322,94
Quesnoy sur Deûle	39 429,46
Lompret	13 619,02
Total	450 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	14 940 469
------------	------------

Lambersart	104 388,72
------------	-------------------

Marquette	4 126 187
Pérenchies	2 216 883
Saint André	4 170 260
Verlinghem	589 687
Wambrechies	3 659 280
Quesnoy sur Deûle	1 740 749
Lompret	759 251
TOTAL	32 202 766,00

Marquette	28 829,58
Pérenchies	15 489,31
Saint André	29 137,51
Verlinghem	4 120,13
Wambrechies	25 567,31
Quesnoy sur Deûle	12 162,57
Lompret	5 304,87
TOTAL	225 000,00

Au prorata des bases d'imposition prévisionnelles

Lambersart	41 242 500
Marquette	10 190 900
Pérenchies	7 851 000
Saint André	14 049 200
Verlinghem	2 861 800
Wambrechies	12 547 200
Quesnoy sur Deûle	7 224 100
Lompret	3 686 000
TOTAL	99 652 700

Lambersart	93 119,03
Marquette	23 009,44
Pérenchies	17 726,31
Saint André	31 720,87
Verlinghem	6 461,49
Wambrechies	28 329,59
Quesnoy sur Deûle	16 310,87
Lompret	8 322,40
TOTAL	225 000,00

**TOTAL
PARTICIPATION**

Lambersart	361 780,15
Marquette	108 643,49
Pérenchies	77 568,10
Saint André	122 784,15
Verlinghem	23 855,07
Wambrechies	110 219,83
Quesnoy sur Deûle	67 902,90
Lompret	27 246,30
TOTAL	900 000,00

SIMULATION FISCALISATION 2009 - DEULEMONT POPULATION INSEE

part du budget du SIVOM affectée aux compétences auxquelles adhère la ville de Deülémont :

	321 998,70	
50 % au prorata population	:	160999,35
25 % au prorata produit attendu	:	80499,675
25 % au prorata des bases d'imposition prévisionnelles	:	80499,675

Au prorata de la population

Lambersart	28 997
Marquette	10 027
Pérenchies	7 829
Saint André	10 931
Verlinghem	2 343
Wambrechies	9 942
Quesnoy sur Deûle	6960
Lompret	2404
Deülémont	1476
Total	80 909

Lambersart	57 700,60
Marquette	19 952,55
Pérenchies	15 578,78
Saint André	21 751,40
Verlinghem	4 662,29
Wambrechies	19 783,41
Quesnoy sur Deûle	13 849,58
Lompret	4 783,68
Deülémont	2 937,07
Total	160 999,35

Au prorata du produit attendu

Lambersart	14 940 469
Marquette	4 126 187
Pérenchies	2 216 883
Saint André	4 170 260
Verlinghem	589 687
Wambrechies	3 659 280
Quesnoy sur Deûle	1 740 749
Lompret	759 251
Deülémont	374 842
TOTAL	32 577 608

Lambersart	36 918,08
Marquette	10 195,86
Pérenchies	5 477,95
Saint André	10 304,76
Verlinghem	1 457,12
Wambrechies	9 042,13
Quesnoy sur Deûle	4 301,41
Lompret	1 876,12
Deülémont	926,24
TOTAL	80 499,68

Au prorata des bases d'imposition prévisionnelles

Lambersart	41 242 500
Marquette	10 190 900
Pérenchies	7 851 000
Saint André	14 049 200
Verlinghem	2 861 800
Wambrechies	12 547 200
Quesnoy sur Deûle	7 224 100
Lompret	3 686 000
Deülémont	1 731 800
TOTAL	101 384 500

Lambersart	32 746,70
Marquette	8 091,61
Pérenchies	6 233,72
Saint André	11 155,12
Verlinghem	2 272,28
Wambrechies	9 962,52
Quesnoy sur Deûle	5 735,96
Lompret	2 926,70
Deülémont	1 375,06
TOTAL	80 499,68

TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	127 365,39
Marquette	38 240,02
Pérenchies	27 290,45
Saint André	43 211,28
Verlinghem	8 391,70
Wambrechies	38 788,06
Quesnoy sur Deûle	23 886,95
Lompret	9 586,49
Deûlémont	5 238,36
TOTAL	321 998,70

clés de répartition	contribution attendue
<i>50 % au prorata de la population</i>	2 937,07
<i>25 % au prorata du produit attendu</i>	926,24
<i>25 % au prorata des bases d'imposition prévisionnelles</i>	1 375,06
TOTAL	5 238,36

la part de budget affectée au tourisme se décompose comme suit :

<i>subvention OTI :</i>	200 000,00
<i>DEF 2008 (D-R) :</i>	85 632,84
<i>indemnités élus (VP tourisme +3/12 pst):</i>	9 132,88
<i>part salaire affecté au tourisme :</i>	27 232,98
	321 998,70

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les montants des contributions ci-dessous.

Lambersart	361 780,15
Marquette	108 643,49
Pérenchies	77 568,10
Saint André	122 784,15
Verlinghem	23 855,07
Wambrechies	110 219,83
Quesnoy sur Deûle	67 902,90
Lompret	27 246,30
Deûlémont	5 238,36
TOTAL	905 238,35

Le Comité Syndical à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

09 – 03 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal – section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 260 669,34
Total des recettes	1 252 091,33
Résultat de l'exercice 2008	-8 578,01
Excédent antérieurs	610 423,21
Résultat cumulé au 31 décembre 2008	601 845,20

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	601 845,20

Budget principal – section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	45 380,31
Total des recettes	119 738,04
Résultat de l'exercice 2008	74 357,73
résultats antérieurs	280 959,96
Résultat cumulé au 31 décembre 2008	355 317,69

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	355 317,69

Le comité syndical est invité à voter.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents vote la reprise des résultats comme présentée ci-dessus.

09 – 04 Budget SIVOM 2009 – Budget principal

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
60611	Eau et Assainissement	500,00	147,25	600,00
60612	Energie Electricité	5 400,00	4 824,23	5 100,00

60621	Combustibles	17 500,00	12 691,47	16 000,00
60622	carburant	700,00	618,42	650,00
60623	Alimentation	1 600,00	827,11	1 300,00
60631	Fournitures d'entretien	800,00	531,02	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 100,00	36,45	300,00
6064	Fournitures de bureau	4 000,00	4 336,25	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	400,00	33,50	200,00
6135	Locations mobilières	39 500,00	32 221,95	3 010,00
614	Charges locatives et de copropriété			
61521	terrains	2 400,00	1 934,64	2 400,00
61522	bâtiments	13 000,00	3 395,09	15 500,00
61558	autres biens mobiliers	500,00	324,92	850,00
6156	Maintenance	19 765,00	15 502,02	22 000,00
616	primes d'assurances	6 300,00	4 706,10	6 010,00
617	études et recherches	3 600,00	3 534,18	21 000,00
6182	Documentation générale	1 600,00	1 853,23	1 800,00
6184	versements à des org formation	4 000,00	180,00	5 000,00
6185	frais de colloques et séminaires	400,00		400,00
6225	indemnités au comptable et régisseur	800,00	785,05	815,00
6226	Honoraires	11 500,00	1 315,60	6 000,00
6231	annonces et insertions	9 600,00	8 360,23	9 440,00
6232	fêtes et cérémonies	5 700,00	5 499,76	39 790,00
6236	catalogues et imprimés	35 315,00	29 216,38	45 700,00
6238	divers	7 600,00	6 320,58	13 070,00
6241	transport de biens	50,00		50,00
6251	voyages et déplacements	1 000,00	857,37	700,00
6256	missions	200,00	30,00	200,00
6257	réceptions	500,00	900,29	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	3 992,03	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	6 360,00	4 997,94	6 340,00
6281	concours divers cotisations	2 340,00	2 340,00	2 475,00
6288	autres services extérieurs	30 478,72	30 067,29	78 800,00
637	autres impôts, taxes et versements	2 800,00		3 000,00
O11	Charges à caractère général	243 308,72	182 380,35	322 700,00
Chap. Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
6218		500,00		500,00
6331	versement de transport	2 680,00	2 572,38	2 715,00
6332	cotisations versées au FNAL	1 060,00	929,51	755,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	2 940,00	2 843,95	3 000,00
64111	Rémunération principale	144 000,00	147 363,07	147 910,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	12 000,00	11 731,31	12 440,00
64118	Autres indemnités	49 000,00	43 296,21	40 470,15
64131	Rémunération	2 380,00	850,12	4 995,00
6451	cotisations URSSAF	25 200,00	24 580,44	25 910,00
6453	cotisations caisses de retraite	44 540,00	40 186,21	47 990,25
6455	cotisations assurances personnel	7 150,00	7 137,36	7 200,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	1 530,00	1 527,89	1 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	455,64	600,00
64832	contribution au fonds de compensation	750,00	698,67	900,00

O12	CHARGES DE PERSONNEL	294 230,00	284 172,76	296 985,40
Chap. Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			

6531	Indemnités	59 840,00	55 113,17	60 500,00
6533	cotisations retraite	5 160,00	3 683,36	4 200,00
65737	Subventions fonctionnement org publics	200 000,00	200 000,00	200 000,00
65748	subventions fonctionnement Autres org	421 131,60	416 716,67	426 514,60
65	Autres charges de gestion courante	686 131,60	675 513,20	691 214,60

	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 223 670,32	1 142 066,31	1 310 900,00
011+012+014+65+656				

6718	autres charges exceptionnelles			
673	titres annulés	133,58	133,58	
678	autres charges	1 500,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 633,58	133,58	0,00

O22	Dépenses imprévues	86 000,00		
maxi dép. réelles *7,5%				
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 311 303,90	1 142 199,89	1 310 900,00
011+012+014+65+656+66+67+68+022				

O23	virement à la section d'investissement OS			
6811	Dotations aux amortissements OS	65 299,83	65 299,83	58 199,92
6812	Dotations aux amortissements OS	53 169,62	53 169,62	53 169,62
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	118 469,45	118 469,45	111 369,54
	TOTAL prélèvements au profit section Investissement	118 469,45	118 469,45	111 369,54
O23+O42				

O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	118 469,45	118 469,45	111 369,54

	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 429 773,35	1 260 669,34	1 422 269,54
--	--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap. Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
OO2	résultat de fonctionnement reporté	610 423,21	610 423,21	601 845,20

O13	Atténuations de charges			
------------	--------------------------------	--	--	--

7062	redevance et droits des services à caractère culturel	5 300,00	4 232,00	4 200,00
------	---	----------	----------	----------

70848	aux autres organismes	40 000,00	32 484,54	102 570,00
70878	par d'autres redevables			
7088	autres produits divers			
70	PRODUITS	45 300,00	36 716,54	106 770,00

7311	Contributions directes	905 089,00	909 588,00	905 238,00
73	Impôts et taxes	905 089,00	909 588,00	905 238,00

7473	Départements	1 000,00	1 500,00	1 500,00
7474	participation des communes	303 900,00	303 908,79	303 900,00
7477	fonds européens			
7478	autres organismes			
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	304 900,00	305 408,79	305 400,00

752	revenus des immeubles			
75	autres produits de gestion courante	0,00		

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 255 289,00	1 251 713,33	1 317 408,00
70+73+74+75+013				

7788	produits exceptionnels divers		378,00	
-------------	--------------------------------------	--	--------	--

TOTAL RECETTES REELLES	1 255 289,00	1 252 091,33	1 317 408,00
-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

7788	produits exceptionnels divers (régularisation contrepassations icne)			
O42	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00		

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT	0		
O42+043			

TOTAL RECETTES	1 865 712,21	1 862 514,54	1 919 253,20
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

BUDGET 2009

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
2031	frais d'études	63 292,08	15 916,38	91 000,00
205	Concessions brevets	19 415,92	4 989,71	12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	82 708,00	20 906,09	103 000,00
20414	subvention d'équipement versée	30 736,00		30 736,00
204	subvention d'équipement versée	30 736,00		30 736,00
2111	terrains	130 000,00		200 000,00
2135	installations générales, agencement	54 089,16	2 605,48	5 000,00
21532	réseaux d'assainissement	32 009,00	7 655,27	

2181	Installations générales, agencement	1 966,68	5 975,68	
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 000,00	1 444,77	40 000,00
2184	Mobilier	8 000,00		21 551,23
2188	autres	53 620,57	6 793,02	75 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	289 685,41	24 474,22	341 551,23
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	403 129,41	45 380,31	475 287,23
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes	0,00		
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	403 129,41	45 380,31	475 287,23
--	-------------------	------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2008 +DM1+DM2	CA 2008 estimé	BP 2009
OO1	EXCEDENT d'investissement reporté	280 959,96	280 959,96	355 317,69

10222	FCTVA	3 700,00	1 268,59	8 600,00
1068	excédents de fonctionnement capitalisé			
10	DOTATIONS	3 700,00	1 268,59	8 600,00

1641	emprunt en euros		0,00	
------	------------------	--	------	--

TOTAL RECETTES REELLES	3 700,00	1 268,59	8 600,00
-------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

O21	virement de la section de fonctionnement			
------------	---	--	--	--

28031	amortissement frais d'études	13 928,62	13 928,62	17 111,90
28041	amortissement subvention d'équipement versée	65 464,02	65 464,02	65 464,02
2805	concession de droits	19 122,27	19 122,27	14 362,18
28181	installations générales	875,07	875,07	662,64
28183	amt Mtériel de bureau	12 717,65	12 717,65	5 835,94
28184	amt Mobilier	4 307,81	4 307,81	4 307,81
28188	autres	2 054,01	2 054,01	3 625,05
28	amortissement des immobilisations	118 469,45	118 469,45	111 369,54
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	118 469,45	118 469,45	111 369,54
	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	118 469,45	118 469,45	111 369,54
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	403 129,41	400 698,00	475 287,23

Le comité syndical, à l'unanimité des présents adopte le budget 2009.

09 – 05 VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISES EN 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009

Il est proposé au comité syndical :

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 123 409€.
- de décider d'inscrire au budget du SIVOM Alliance Nord Ouest 475 287.23 € de dépenses réelles d'équipement,
- d'autoriser le président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le SIVOM Alliance Nord Ouest s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le comité syndical à l'unanimité des présents émet un avis favorable.

09 – 06 SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'Association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (A.L.P.E.S.) a été créée en janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et

l'Emploi Métropole Nord-Ouest (P.L.I.E.) sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq en Baroeul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du P.L.I.E. et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 3 août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association A.L.P.E.S. soit le porteur juridique de cette structure. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association réunie le 4 mai 2006 a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'Association A.L.P.E.S.

En conséquence, il est proposé :

- Au titre du P.L.I.E. : de fixer le montant de la subvention à 116 412.60 € pour l'année 2009 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- Au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2009 à 100 000 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité pour l'année 2009.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

09 – 07 SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE

L'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest a été créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest selon la convention cadre passée entre le SIVOM et l'Association le 22 janvier 1998, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. Cette subvention s'est élevée pour

l'exercice 2008 au montant de 175 933,50 €. La demande de subvention par la Mission locale s'élève pour 2009 à 159 500 €.

La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de la Mission Locale et participe au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le versement de la subvention à l'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest d'un montant de 159 500 €, inscrit au budget primitif 2009 et, conformément aux clauses de la convention qui précise les modalités de paiement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2009.

Martine GILLON, présidente de la Mission Locale ne prend pas part au vote.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

09 – 08 SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU VAL DEÛLE

Par délibération 06/50 en date du 13 décembre 2006, le SIVOM a adopté la création de l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Cet Office du Tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM Alliance Nord Ouest.

Pour 2009, il est proposé de doter l'Office d'une subvention d'un montant de 200 000 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver et de d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2009 avec l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

Le comité syndical est invité à voter.

Le Président de l'Office de Tourisme ne prend pas part au vote.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

09 – 09 TARIF DEULE EN FETE 2009

Dans le cadre de Deûle en Fête, il convient de fixer les tarifs des croisières sur la Deûle, du prix d'entrée à la manifestation « Élection de Miss Vallée de la Deûle » et des boissons mises en vente en différents points.

Croisières

1 euro pour tous (à partir de 2 ans) - tickets jaunes

Gratuit pour les moins de 2 ans - tickets blancs

Mini croisières (entre Lille et Lambersart)

Gratuit - tickets verts

Croisière animées

2 euros pour tous (à partir de 2 ans) - tickets bleus

Gratuit pour les moins de 2 ans - tickets roses

Croisières Repas

repas de la croisière en musique/ feu d'artifice samedi soir : 35 € - tickets marron

repas de la croisière en musique dimanche midi : 35€ - tickets marron

Élection de Miss Vallée de la Deûle

5 euros pour les adultes - tickets or

Gratuit pour les moins de 12 ans - tickets parme

Le comité syndical à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

09 – 10 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PROTECTION CIVILE »

L'Association La Protection Civile Lille Nord-Ouest bénéficie d'une mise à disposition de locaux par le SIVOM Alliance Nord Ouest.

Il convient dans ce cadre de définir les obligations réciproques des parties par une convention de mise à disposition de moyens.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, autorise le président du SIVOM à signer la convention de mise à disposition de locaux.

09 – 11 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE

L'Association « Maison de l'Europe » bénéficie d'une mise à disposition de locaux par le SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Il convient dans ce cadre de définir les obligations réciproques des parties par une convention de mise à disposition de moyens.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

09 – 12 SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord Ouest. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2008. Le montant à payer pour l'année 2009 s'élève à 3 842.37 € établi sur la base des traitements arrêtés au 31 décembre 2008.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM Alliance Nord Ouest pour un montant de 3 842.37€.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales du SIVOM Alliance Nord-ouest.

09 – 13 SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de la Résidence Georges DELFOSSE. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2008. Le montant à payer pour l'année 2009 s'élève à 16 862.60 € établi sur la base des traitements arrêtés au 31 décembre 2008.

En conséquence, je propose de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de la Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 16 862.60 €.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales de la Résidence Georges DELFOSSE.

09 – 14 CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS D'INSPECTION CONSEIL EN

MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Conformément à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé de recourir au service prévention et conditions de travail du Centre de Gestion pour assurer les fonctions d'inspection – conseil dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

La fonction d'inspection hygiène et sécurité du travail sera :

- interventions sur le terrain dans le but de vérifier l'application de la réglementation et de détecter les risques non maîtrisés. A l'issue de ces investigations, il sera établi un rapport de synthèse,
- assistance au fonctionnement du Comité Technique Paritaire ou du Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- assistance au recensement et à l'analyse à priori des risques,
- assistance à la fonction de mise en œuvre se matérialisant d'une part, par la mise à disposition d'études et de documents élaborés par le service prévention du Centre de Gestion et d'autre part, par la communication de réponses à des demandes ponctuelles de renseignements pouvant provenir des représentants de l'autorité territoriale, des agents chargés de l'encadrement et des représentants du personnel membres du CTP/CHS,
- des études spécifiques ou des actions particulières pourront faire l'objet d'une demande ponctuelle de la part du Syndicat.

Le barème est le suivant pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion :

- 65 € /heure d'intervention pour les collectivités affiliées au CDG.

Cette contribution pourra être réévaluée annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en fonction des charges afférentes à ce service.

La convention est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre plus deux ans.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

09 – 15 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé de recourir au service prévention et conditions de travail du centre de gestion du Nord.

Autorisé par la délibération n°04-47, le Président du SIVOM a signé le 17 août 2006 une convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion.

Lors de la séance du 17 octobre 2008, le Conseil d'Administration du centre de gestion a modifié des dispositions de ladite convention.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable et autorise le président la convention.

09 – 16 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLIC

L'Association C.L.I.C. Métropole Nord-Ouest a été créée en juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'Association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 10 avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0.20€ par habitant minimum.

Ainsi, le C.L.I.C. sollicite une subvention d'un montant de 15 411€, soit 0,20€ par habitant, au titre de l'année 2009 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association C.L.I.C. pour 2009.
- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 411€

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le versement de la subvention et autorise le Président à signer la convention avec l'association CLIC.

09 – 17 ANNULATION DE TITRE – Budget annexe- Résidence GEORGES DELFOSSE

Suite au passage de l'EHPAD en convention tripartite de première génération et aux problèmes liés au rappel de dépendance 2002.

Vu la notification du jugement en date du 23/01/09.

Il convient de procéder à l'annulation du titre suivant :

- titre 2002/1072 : pour un montant de 4 040,49 €

Ce titre annulé sur exercice antérieur sera imputé au compte 673.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, vote cette annulation de titre.

09 – 18 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE Réseau ROSALIE et la Résidence GEORGES DELFOSSE

L'évolution de la grande dépendance au sein de l'EHPAD nécessite le développement d'un mode d'accompagnement pluridisciplinaire et en réseau qui permet à l'établissement de s'entourer de compétences nouvelles et d'améliorer la prise en soin afin de préserver la meilleure qualité de vie possible.

S'appuyant sur la loi n° 99-477 du 9 juin 99 visant à garantir l'accès aux soins palliatifs et sur la loi du 21 avril 2005 relative à l'accompagnement de la fin de vie, le SIVOM pour la résidence Georges DELFOSSE souhaite conventionner avec le réseau ROSALIE.

La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention et de partenariat entre le réseau et la résidence.

Il est proposé de signer la convention de collaboration entre le réseau ROSALIE et la résidence Georges DELFOSSE.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants émet un avis favorable.

09 – 19 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAINT-LOUIS, Maison MEDICALE JEAN XXIII et Résidence GEORGES DELFOSSE

L'évolution de la grande dépendance au sein de l'EHPAD nécessite le développement d'un mode d'accompagnement pluridisciplinaire et en réseau ce qui permet à l'établissement de s'entourer de compétences nouvelles et d'améliorer la qualité des soins dispensés.

Afin d'assurer la meilleure continuité de soins possible aux résidents relevant de soins palliatifs, le SIVOM, pour la résidence Georges DELFOSSE souhaite conventionner avec la Maison Médicale Jean XXIII.

Domaines d'application :

- ☛ **Intervention de l'Équipe Mobile**
- ☛ **Orientation des patients**
- ☛ **Formation**
- ☛ **Coopération**

Le comité syndical, à l'unanimité des votants émet un avis favorable.

09 – 20 CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA CPAM ET L'EHPAD Georges DELFOSSE

Cadre juridique des obligations des EHPAD vis-à-vis de l'Assurance Maladie.

L'article R 314-169 du Code de l'action sociale et des familles.

L'article 1 et 2 de l'arrêté du 9 juillet 2003.

L'article 11 du décret n° 99-316 du 26 avril 99 modifié par l'article 6 du décret n° 2001-388 du 4 mai 2001.

Selon les obligations qui unissent la résidence Georges DELFOSSE et la CPAM dans le cadre des conventions tripartites de première et seconde génération, la CPAM propose une charte d'engagement relative au respect de la réglementation.

Celle-ci pose les obligations des parties engagées, notamment en termes de transmission de documents et de tableaux, d'information et de financement de la dotation soin.

Il est proposé de signer cette charte d'engagement.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants émet un avis favorable.

09 – 21 AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER DES CONVENTIONS DANS LE CADRE DES FESTIVITES DE DEULE EN FETE

Dans le cadre des festivités de Deûle en fête, le SIVOM est amené à solliciter des subventions à divers partenaires potentiels (Conseil général du Nord, Région, LMCU,...). Il est aussi amené à conventionner pour déléguer tout ou partie de l'organisation sur place, de certaines manifestations, aux communes adhérentes et au SIVOM de Pérenchies Verlinghem.

Enfin, il développe des partenariats d'échange, avec des associations ou entreprises dans des domaines divers (communication, animation...) pour lequel il peut aussi conventionner.

Il vous est demandé d'autoriser le président à signer ces conventions.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents émet un avis favorable.

Après avoir examiné tout l'ordre du jour, la séance est levée.